

# Raccordements inversés entre les réseaux sanitaires et pluviaux

PAR MIHAI BUZDUGAN, CONSEILLER TECHNIQUE À LA CMMTQ

Un entrepreneur en plomberie est appelé à réaliser le réseau de plomberie pour un nouvel immeuble multilogement. Les deux collecteurs, sanitaire et pluvial, pénètrent dans le bâtiment, mais à l'extérieur, toute la tuyauterie est couverte. L'entrepreneur en excavation se rend compte que les deux réseaux ont été inversés et avertit l'entrepreneur en plomberie pour qu'il raccorde les deux réseaux en conséquence. Dans cette situation, l'entrepreneur en plomberie doit-il procéder à l'installation telle quelle ?

## Réponse

Avant de répondre à cette question, nous devons connaître les conséquences engendrées par de tels branchements d'égouts inversés pour les municipalités.

Lorsque le branchement des eaux usées est raccordé au réseau d'eaux pluviales, cette situation aura pour effet de surcharger les infrastructures de la municipalité comme les usines d'épuration, et les stations de pompage devront traiter des eaux qui ne doivent pas l'être. Durant de fortes pluies, les conduits des eaux usées seront tellement surchargés que des problèmes de refoulement pourraient survenir.

Par ailleurs, la situation inverse est plus grave. Évacuer des eaux usées par le réseau pluvial génère une contamination du réseau et crée des problèmes d'odeurs, de pollution des cours d'eau et des risques de maladie.

Voici trois situations les plus fréquentes :

### 1. Inversion des conduites de branchements entre les réseaux municipaux et l'immeuble

Dans la plupart des cas, cette inversion survient en raison d'une méconnaissance de la réglementation de la municipalité ou du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* par l'installateur de ces conduites à l'extérieur du bâtiment (ce qui est le cas dans cet exemple).

### 2. Branchement erroné à l'intérieur du bâtiment

Cette inversion est causée par l'entrepreneur en plomberie (généralement dans les projets de rénovation).

En effet, lors d'ajouts d'appareils dans le sous-sol, il arrive fréquemment que le branchement d'évacuation soit raccordé à la première conduite trouvée sous la dalle de



béton. Dans certains cas, elle peut être dédiée au réseau pluvial. Il ne faut donc pas s'y raccorder.

Avant de raccorder un branchement d'eaux usées à une conduite enfouie, l'entrepreneur doit toujours s'assurer que cette dernière est bien réservée aux eaux usées. Pour s'en assurer, il suffit de chasser une toilette ou d'ouvrir le robinet d'un appareil situé à proximité pour voir l'eau s'écouler dans la conduite.

Certaines municipalités se sont retrouvées avec des cas plus compliqués. Par exemple, des logements d'immeubles multilocatifs ou de condos ont été raccordés au réseau pluvial, tandis que d'autres ont été branchés au réseau sanitaire. Ces mauvais raccordements sont difficiles à cerner et peuvent générer des coûts importants de réparations pour le propriétaire ou pour l'entrepreneur fautif.

### 3. Réseau unitaire (pas de réseau distinct pour les eaux pluviales)

Dans un tel cas, l'entrepreneur en plomberie doit séparer les deux réseaux à l'intérieur du bâtiment et les raccorder ensemble le plus près possible de la sortie. Il est donc important de s'informer du bon emplacement de chacune de ces conduites dans le cas où elles ne seraient pas ►

identifiées avec précision. Également, il faut toujours s'assurer que le bon branchement d'évacuation est raccordé à la bonne colonne de chute ou au bon collecteur, de vérifier également que les raccordements des collecteurs aux branchements d'égout pluvial et sanitaire sont faits aux bons endroits, surtout lorsqu'ils sont mal identifiés. Il importe aussi de respecter la réglementation au sujet de leurs emplacements.

L'article 7.1.2.1. 1) du chapitre I, Bâtiment du *Code de construction du Québec* indique : « Les installations de plomberie doivent être conçues et réalisées conformément aux règlements provinciaux, territoriaux ou municipaux pertinents ou, en leur absence, au Code national de la plomberie – Canada 2010. »

De plus, l'article 2.4.7.1. 10) du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* précise sans équivoque : « Dans un système séparatif, le collecteur d'eaux pluviales doit être situé à la gauche du collecteur sanitaire en regardant vers la rue, vu du bâtiment. »



Enfin, il faut rappeler aux entrepreneurs en plomberie que les exigences minimales du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* doivent être respectées. Dans ce cas, l'entrepreneur en excavation doit prendre ses responsabilités et corriger l'installation. **Imb**



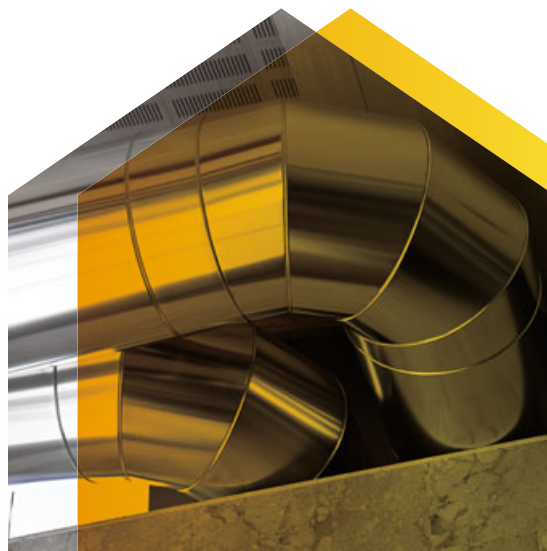
## Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat

**teq.gouv.qc.ca/  
novoclimat-certification-ventilation**

**Visez l'efficacité énergétique!**



**Votre**   
gouvernement

**Québec** 